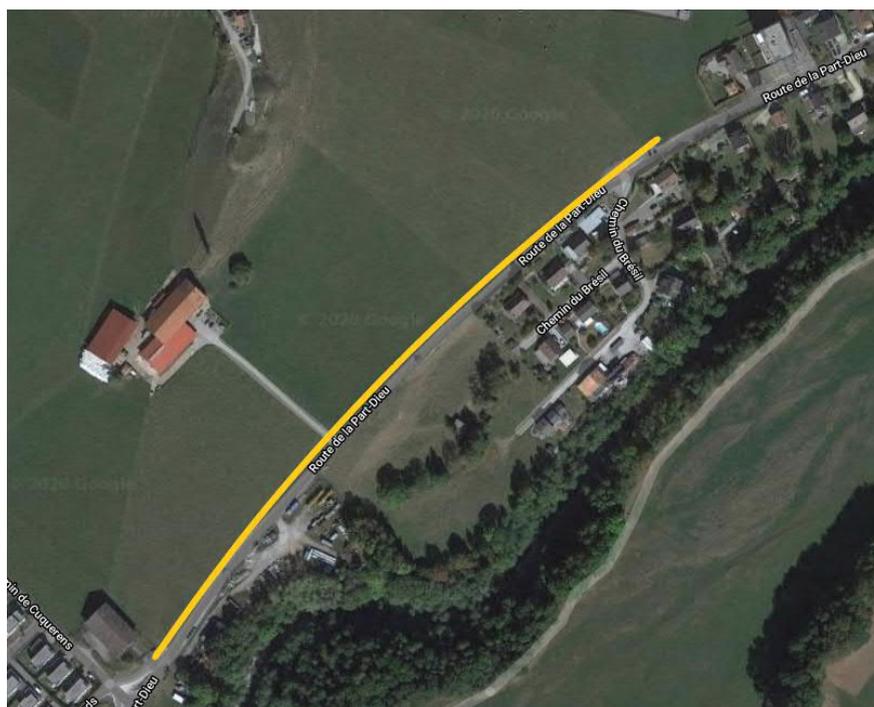


SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 14 ET 15 DECEMBRE 2020**Point 3.1.5 de l'ordre du jour****Aménagement d'un chemin de mobilité douce Part-Dieu****1. Introduction**

Cette demande de crédit concerne l'aménagement, en site propre, d'un cheminement de mobilité douce le long de la route de la Part-Dieu, selon le tracé en jaune ci-dessous.

**2. Contexte du projet**

Le quartier du Carry, situé au sud-ouest de Bulle, n'est actuellement pas connecté à la rue de Vevey par une voie de mobilité douce. Le caractère non urbanisé de ce tronçon de la route de la Part-Dieu n'est pas confortable pour pratiquer la mobilité douce.

En 2010, dans le cadre du développement des secteurs Areney / Carry / Cuquerens, un marquage provisoire avait été réalisé pour la sécurisation des cheminements piétons sur la route de la Part-Dieu.

Le projet d'agglomération Mobul de 3^{ème} génération (PA3) prévoit une mesure infrastructurelle relative à cet objet pour sécuriser les cheminements piétons et cyclistes le long de la route de la Part-Dieu. Elle est par ailleurs coordonnée avec le tourisme pédestre.

Les objectifs sont les suivants :

- Offrir une continuité des réseaux de mobilité douce.
- Garantir les liaisons de mobilité douce vers le centre de Bulle.
- Assurer des aménagements de mobilité douce sûrs et confortables.

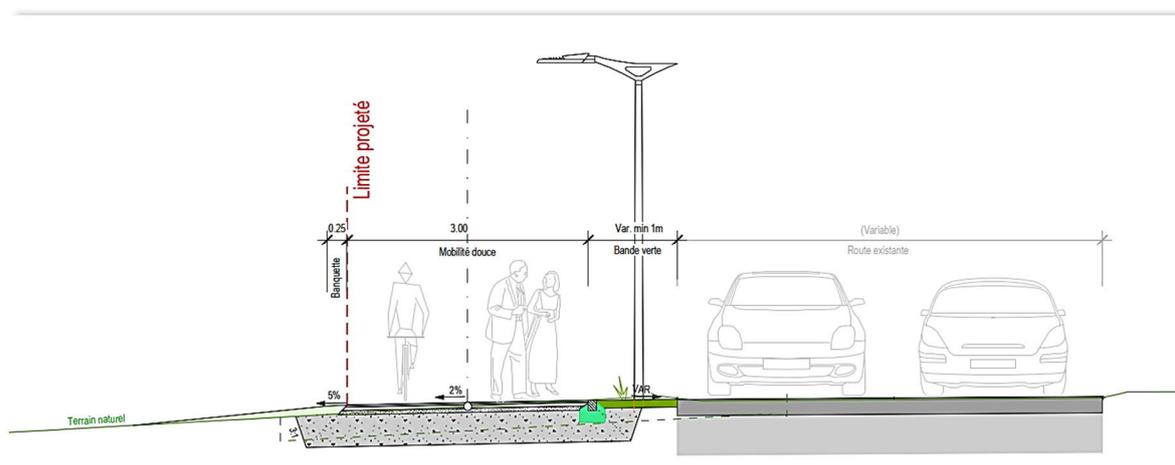
3. Cheminement de mobilité douce

3.1 Description des travaux

Le cheminement de mobilité douce est prévu entre le quartier du Carry et le carrefour Part-Dieu / Brésil. Il consiste en une piste mixte (piétons – vélos), d'une longueur d'environ 500 m. Le tracé en situation est parallèle à la route existante de la Part-Dieu dont il est séparé par une bande herbeuse de largeur variable, mais au minimum de 1 m.

La largeur de 5.20 m de la chaussée existante reste identique. La piste de mobilité douce présente une largeur de 3.00 m. Un éclairage dynamique permettant de diminuer fortement l'énergie et la pollution lumineuse sera mis en place.

Une emprise d'env. 1'900 m² sur une parcelle privée est nécessaire pour la réalisation de cet aménagement.



3.2 Coûts des travaux

Travaux préparatoires	Fr.	60'500.00
Terrassement et infrastructure	Fr.	175'000.00
Bordures et pavages	Fr.	57'500.00
Revêtement	Fr.	82'500.00
Eclairage public	Fr.	58'000.00
Signalisation et marquages	Fr.	4'500.00
Honoraires	Fr.	65'000.00
Divers et imprévus	Fr.	35'000.00
Total HT	Fr.	538'000.00
TVA 7.7 %	Fr.	41'426.00
Total intermédiaire TTC	Fr.	579'426.00
Emprises de terrain	Fr.	9'550.00
Total TTC	Fr.	588'976.00
Montant arrondi à	Fr.	<u>590'000.00</u>

Ce montant bénéficie du financement conjoint de la Confédération et de Mobul dans le cadre du PA3. La subvention se monte à Fr. 221'000.00. D'autre part, des discussions sont en cours pour l'obtention d'une contribution au titre d'aide cantonale aux investissements des communautés régionales de transport. Cette subvention peut représenter jusqu'à 50 % des coûts non couverts par les contributions fédérales.

4. Crédit demandé

Réaménagement de l'espace public	Fr.	590'000.00
Fonds énergie 1%	Fr.	5'900.00
Fonds culture et embellissement 1%	Fr.	<u>5'900.00</u>
Total investissement	Fr.	<u>601'800.00</u>
Crédit demandé, arrondi à	Fr.	<u>605'000.00</u>

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 605'000.00 pour l'aménagement d'un chemin de mobilité douce Part-Dieu, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 221'000.00.

Financement : Par emprunt de Fr. 605'000.00 auprès d'un organisme financier

Amortissement : 4 % par année, dès 2023

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic
Jacques Morand

Le Secrétaire général
Raoul Girard